



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

Direction A - Coordination des politiques  
Le Directeur

Bruxelles, le 25 JUIL. 2018  
MOVE.A/PH(2018)4356199

M. Erick Labrousse –  
labrousseerick@gmail.com

M. Labrousse,

Le Président Juncker vous remercie de votre courrier du 8 juillet 2018 concernant le changement d'heure et il m'a demandé d'y répondre en son nom.

L'objectif de la législation de l'Union européenne relative à l'heure d'été est d'unifier les dates nationales de passage à l'heure d'été, afin de garantir une approche harmonisée en la matière au sein du marché unique. Les dispositions européennes relatives à l'heure d'été existent depuis les années 1980 et sont actuellement régies par la directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001 concernant les dispositions relatives à l'heure d'été (JO L 31 du 2.2.2001, p. 21–22).

En matière d'heure d'été, l'Union a agi dans les limites de ses compétences et toute éventuelle initiative présentée par la Commission respectera ce même principe.

Comme vous l'avez mentionné dans votre courrier, le Parlement européen a adopté, le 8 février dernier, une résolution demandant à la Commission d'évaluer le fonctionnement de la directive 2000/84/CE et, si nécessaire, de prendre une initiative appropriée. La Commission attache une importance primordiale à l'opinion des citoyens européens et autres parties intéressées. Pour faire suite aux demandes formulées par le Parlement européen, une consultation publique a été lancée par la Commission le 4 juillet 2018 sur la question de l'heure d'été. L'objectif de cette consultation publique est de recueillir les points de vue des citoyens européens, des États membres et de toutes les parties concernées sur les dispositions relatives à l'heure d'été en vue d'une éventuelle modification du régime actuel. Les résultats de cette consultation seront analysés et présentés par la Commission aussi tôt que possible.

Je ne peux donc que vous inviter à participer à la consultation publique sur le lien : [https://ec.europa.eu/info/consultations/2018-summertime-arrangements\\_fr](https://ec.europa.eu/info/consultations/2018-summertime-arrangements_fr) et à nous faire part de votre point de vue sur les actuelles dispositions relatives à l'heure d'été et le sens que vous souhaiteriez donner à leur éventuelle modification .

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Per HAUGAARD